

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 OCTOBRE 2021 A 18H

Membres en exercice : 27

Membres présents : 24

Membres absents : 3

Dont membres représentés : 2

L'an deux mille vingt et un, le quatre octobre à 18 h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeannine VIDAL, Jean TELASCO, Blaise FONS, Yves ESCAPE, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Catherine MIFFRE, Pascale PUY, Françoise CAMPREDON, Laurent FOURMOND, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Chrystèle CARLOS, Joël PACULL, Marc BILLES, Karine CAROLA, Pascal-Henri BASSET, Laurence BARBERA, Nicolas OLIVE, Christian FALZON, Bertille MARTY, Xavier ROCA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Catherine MIFFRE (procuration à Mme Nathalie PIQUE), Evelyne SARRAZIN (procuration à M. Christian FALZON)

Absents excusés : Jean-Pascal GARDELLE

Secrétaire de séance : Pascale PUY

Date de la convocation : 28/09/2021

N° de délibération	Objet	Proposition / Décision	Vote
2021/074	Décision modificative n°1 au budget primitif 2021 de la commune	► APPROUVE la décision modificative n°1 au budget primitif 2021 de la commune	Adoption à l'unanimité
2021/075	Convention relative au remboursement des frais du pole grand ouest pour l'exercice des compétences communautaires	► APPROUVE la convention ; ► AUTORISE M. le Maire à signer la convention précitée ainsi que tout acte utile en la matière.	Adoption à l'unanimité
2021/076	Convention relative aux modalités de fonctionnement du pole grand ouest (PGO) pour l'exercice des compétences communautaires	► APPROUVE la convention ; ► AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier ;	Adoption à l'unanimité
2021/077	Convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pour les missions opérationnelles et la formation	► APPROUVE la convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires (140h par an) pour les missions opérationnelles à signer avec le SDIS 66 pour les SPV suivants : Mme TAULET Marie-Laure, M. GARCIA Antoine et M. LINTZ Ludovic. ► AUTORISE M. le Maire à signer lesdites convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier ;	Adoption à l'unanimité
2021/078	Aménagement de l'aire de loisirs des Bardères - avenants aux marchés de travaux	► APPROUVE l'avenant comme exposé ci-après concernant les marchés de travaux relatifs à l'aire de loisirs des Bardères : Lot n° 1 – VRD – entreprise	Adoption à l'unanimité

		<p>TP66 : Plus-value de 5 291,97 € HT (Marché initial : 138 989,80 € HT)</p> <p>► DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au BP 2021 de la Commune.</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.</p>	
2021/079	Aménagements de la halle des sports - avenants aux marchés de travaux	<p>► APPROUVE l'avenant comme exposé ci-après concernant les marchés de travaux relatifs à la rénovation de la halle des sports : Lot n°4 (Plafonds suspendus - plâtrerie) - entreprise TECHNOBAT : plus-value de 1569 € HT (marché initial + avenant n°1 : 22 166,97 € HT).</p> <p>► DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au BP 2021 de la Commune.</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.</p>	Adoption à l'unanimité
2021/080	Réfection de la toiture et de la façade 42 av. de la république - avenants aux marchés de travaux	<p>► APPROUVE l'avenant comme exposé ci-après concernant les marchés de travaux relatifs à la réfection de la toiture et la façade de la maison 42 avenue de la République : Lot n° 2 – Gros-Œuvre/Façades – entreprise Pimentel : Plus-value de 15 465,93 € HT (Marché initial : 46 540,25 € HT)</p> <p>► DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au BP 2021 de la Commune.</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.</p>	Adoption à l'unanimité
2021/081	Construction d'un centre technique municipal - avenants aux marchés de travaux	<p>► APPROUVE l'avenant comme exposé ci-après concernant les marchés de travaux relatifs à la construction d'un centre technique municipal : Lot n° 1 – Gros-Œuvre – entreprise Bâtis Béton Sanchez : Plus-value de 3 973,05 € HT (Marché initial : 84 709,34 € HT)</p> <p>► DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au BP 2021 de la Commune.</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.</p>	Adoption à l'unanimité
2021/082	Bail professionnel - centre médical – Dr CARAULEANU Eduard-Iulian	<p>► APPROUVE le projet de bail professionnel consenti pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2022</p> <p>► DECIDE de fixer le loyer mensuel à 600 € TTC et de ne pas encaisser les 6 premiers mois de loyer, les charges restants dues par le Dr CARAULEANU</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces et actes se rapportant à cette affaire, l'acte devant être passé par devant Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, Notaire associé à MILLAS (66140).</p>	Adoption à l'unanimité
2021/083	Proposition de modification de bail professionnel Cabinet médical – Dr MASARDO	<p>► ACCEPTE la modification des conditions du bail professionnel conclu le 01/10/2016 entre la Commune et le Dr Masardo, à savoir l'alignement du loyer et des charges générales au prorata de l'utilisation du cabinet médical, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • loyer mensuel de 300 € TTC • répercussion des charges générales à hauteur de 50 % • prise en charge du ménage de la salle d'attente par la Commune 2 f/semaine 	Adoption à l'unanimité

2021/084	Conventions Orange/commune Gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques a très haut débit en fibre optique - ZAE Branca del mas – 6 parcelles	► APPROUVE la convention ; ► AUTORISE M. le Maire à signer la convention précitée ainsi que tout acte utile en la matière.	Adoption à l'unanimité
2021/085	Règlement intérieur - ALSH maternel et primaire	► APPROUVE le règlement intérieur de l'ALSH maternel et primaire (ajout du temps méridien et de l'opération « petits déjeuners ») ► AUTORISE M. le Maire à signer le règlement ainsi que tout acte utile en la matière.	Adoption à l'unanimité
2021/086	Convention de partenariat académie de Montpellier/commune - mise à disposition d'un ENT (environnement numérique de travail)	► APPROUVE la convention ; ► AUTORISE M. le Maire à signer la convention précitée ainsi que tout acte utile en la matière.	Adoption à l'unanimité
2021/087	Convention de prestations de services - séance self défense agents de police municipale	► APPROUVE la convention ; ► AUTORISE M. le Maire à signer la convention précitée ainsi que tout acte utile en la matière.	Adoption à l'unanimité
2021/088	Convention commune/association « Baho arlequin olympique tennis » - mise à disposition courts et terrain de tennis	► APPROUVE la convention ; ► AUTORISE M. le Maire à signer la convention précitée ainsi que tout acte utile en la matière.	Adoption à l'unanimité
2021/089	Adhésion au dispositif de valorisation des certificats d'économie d'énergie – convention de regroupement avec perpignan méditerranée métropole	► APPROUVE la convention ; ► AUTORISE M. le Maire à signer la convention précitée ainsi que tout acte utile en la matière.	Adoption à l'unanimité
2021/090	Règlement local de publicité - avis sur l'enquête publique	► EMET un avis favorable	Adoption à l'unanimité
2021/091	Intégration espaces verts – lotissement « le clos des basses terres » (rue des abricotiers)	► INTEGRE les parcelles AH 326, 327, 328, 329, 330 et 331 (239 m ²)	Adoption à l'unanimité
2021/092	Déclassement délaissé – parking du carrero	► APPROUVE le déclassement de ce délaissé (environ 75 m ²)	Adoption à l'unanimité
2021/093	Projet de densification du parc éolien catalan par la société baywa r.e. France – avis du conseil municipal	Dossier retiré de l'ordre du jour	-

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur affichage. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.